

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Date de la convocation

30-11-2023

Séance du 7 décembre 2023

**N°31-2023-12**

L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par le Maire sortant s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Le Maire.

**Présents / 10** : M BEGLIOMINI, DERRIEUX, JONGBLOET, BERNADOU , THILLIEZ, et Mmes DELRIEU, GALAND, OHRESSER.

**Absent** : Mme CALMELS, Mr GISQUET (donne pouvoir à Mr DERRIEUX)

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Geneviève

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	10	9

**Objet : Adhésion à la « prestation de sauvegarde externalisée » d'ACTIV ADM81**

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de prestation se sauvegarde externalisée, proposé par **ACTIV ADM 81**.

La sauvegarde externalisée permet de faire face en toute sécurité aux incidents qui font perdre l'activité de tout le système d'information de la collectivité (vol, incendie, etc.), tout en automatisant les sauvegardes, au contraire des copies sur clés usb ou autres supports.

Elle permet de restaurer rapidement les données une fois le système informatique remis en place. La solution est :

- Une solution conforme : ANSSI : conçue, développée, opérée et hébergée en France, RGPD,...
- Une solution cyber-résiliente : Résiste aux cyber attaques, données chiffrées à la source
- Une solution reconnue : Lauréat du plan France Relance "Technologies Cyber Critiques", Dinum Label 2021,...
- Une solution économe en énergie et espace : la déduplication à la source permet de garantir une utilisation efficace des ressources de stockage ainsi que de la bande passante
- Une historisation à la carte : vous pouvez nous indiquer la durée de conservation voulue ( 15 jours, 1 mois, ...)

ACTIV ADM81 propose un accompagnement avec :

- un interlocuteur dédié à ACTIV ADM 81 pour mettre en place la solution, l'administrer et assurer un suivi des sauvegardes, restauration,...
- un accompagnement à la restauration des données

En effet, le bureau d'**ACTIV ADM 81** a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le devis et la convention proposés par ACTIV ADM 81.

### LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- signer la convention avec ACTIV ADM 81 pour la mise en place d'une sauvegarde externalisée des données de la collectivité,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à ce projet

### DECISION

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

### DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention avec ACTIV ADM 81 pour la mise en place d'une sauvegarde externalisée des données de la collectivité
- d'autoriser le *maire* à prendre et à signer tout acte relatif au présent projet
- d'autoriser le *maire* à prévoir les crédits au budget

Résultat du vote :

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme**

Le Maire,

Jean DERRIEUX



La secrétaire de séance

Geneviève DELRIEU

Après dépôt en  
Préfecture  
11-12-2023

Publication ou  
notification  
11-12-2023